

## **Thème 2 – Aménager et développer le territoire français**

### **Question 1 – Valoriser et ménager les milieux**

#### **Cours 2**

### **Potentialités et contraintes du territoire français (ultramamarin compris).**

## **I Les potentialités du territoire français**

### **1. Les avantages d'un vaste territoire à l'ouest de l'Europe**

- La France est le plus vaste Etat d'Europe occidentale. Avec une superficie de près de 544 000 km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine (671 000 en comptant les DROM), elle représente 1/5e du territoire de l'Union européenne. C'est un pays largement ouvert sur l'océan Atlantique, la mer du Nord, la Manche et la mer Méditerranée.
- La France est également frontalière avec six Etats européens. Cette situation lui confère une position de carrefour en Europe, de point de passage obligé entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Au total, le territoire français est à la fois un isthme et un finistère, traversé de surcroît par des vallées qui constituent des voies de circulation naturelles.
- Les territoires français d'outre-mer, DROM, COM et autres, couvrent une superficie proche de 123 000 km<sup>2</sup> mais sont très émiettés. Toutefois, ils sont répartis sur tous les océans et permettent à la France de disposer d'une Zone économique exclusive (ZEE) de 10 millions de km<sup>2</sup> océaniques, soit la troisième au monde.

### **2. Tirer partie d'une grande diversité de milieux**

- Le climat français se caractérise par sa diversité, tout en demeurant dans l'ensemble climatique tempéré. L'Ouest du pays reçoit l'influence océanique, qui se caractérise par un climat doux en hiver, frais en été et humide toute l'année. L'Est est soumis au climat appelé semi-continental (hivers froids, étés chauds et orageux). Les bordures de la Méditerranée se caractérisent par des étés chauds et secs et des hivers doux. Enfin, le climat montagnard est froid et neigeux en hiver.
- La France présente également une grande variété de reliefs. On peut distinguer deux grandes parties : le Sud-est du pays, plus montagneux (Alpes, Pyrénées, Jura, Massif central et Vosges), où la circulation entre les reliefs est permise par de grandes vallées fluviales (Rhône, Rhin). Le Nord-Ouest est dominé par des bassins de faible altitude (Bassin parisien, Bassin aquitain) ou de bas plateaux (les massifs anciens, armoricain et limousin).
- Les milieux de la France d'outre-mer renforcent cette diversité : les Antilles, la Guyane, la Réunion, Mayotte, la Polynésie et la Nouvelle Calédonie sont localisées dans la zone intertropicale. Les reliefs volcaniques dominent les îles de la Guadeloupe et de la Réunion, alors que la Polynésie est constituée d'atolls et que la forêt équatoriale domine l'intérieur de la Guyane. Les autres territoires d'outre-mer, Kerguelen, Terre Adélie et Saint-Pierre-et-Miquelon sont localisés dans des milieux froids.

### **3. L'exploitation des ressources naturelles**

- En dehors de l'eau, les ressources naturelles de la France sont peu abondantes : les matières premières minérales comme le charbon, le fer et les hydrocarbures sont en grande

partie épuisées, en dehors du nickel de Nouvelle-Calédonie et de l'or en Guyane. Le sous-sol français recèle toutefois des matières premières utilisables (calcaire, soufre, sel, potasse, etc.).

- Certaines ressources naturelles - dont certaines d'entre-elles étaient autrefois considérées comme des contraintes - sont aujourd'hui exploitées. C'est le cas par exemple des montagnes, dans lesquelles l'enneigement et la pente ont permis le développement du tourisme. Il en va de même pour certains milieux et paysages comme les littoraux, les milieux forestiers et les espaces ruraux.
- D'autres ressources naturelles sont de plus en plus exploitées parce qu'elles offrent des perspectives dans le domaine des énergies renouvelables. Les éoliennes - y compris les projets de parcs offshore -, l'énergie solaire, les barrages hydroélectriques, l'énergie marémotrice et la production de " carburants verts " reposent sur l'utilisation de ressources renouvelables.

## **II Les contraintes physiques, les risques et la forte transformation des milieux**

### **1. Surmonter les contraintes des différents milieux**

---

- Les contraintes naturelles sont les difficultés que présente un milieu pour son occupation et sa mise en valeur. Certains milieux du territoire français présentent plus de contraintes naturelles que d'autres. Ainsi, les milieux de haute montagne, parce que la pente rend les déplacements plus difficiles et le froid et l'enneigement, en hiver, ne favorisent pas l'agriculture. Une autre contrainte, la sécheresse, caractérise le milieu méditerranéen. On peut également citer une toute autre contrainte à laquelle doivent faire face les régions ultramarines, celle de l'insularité - à laquelle peuvent s'ajouter celles liées aux reliefs et au climat.
- Toutefois, la France est un pays développé, et les moyens techniques dont elle dispose lui a permis de surmonter la plupart de ses contraintes et de maîtriser son territoire. Le percement de tunnels et la construction de viaducs ont permis de désenclaver les massifs montagneux. Sur les fortes pentes, l'agriculture en terrasse représente également une réponse technique à une forte contrainte. De même, la maîtrise de la gestion et de l'acheminement de l'eau permet de surmonter les contraintes liées à la sécheresse.

### **2. Les risques majeurs**

---

- Le territoire métropolitain est principalement concerné par les tempêtes et les inondations (ainsi que les glissements de terrain qu'elles peuvent provoquer). Xynthia, la tempête la plus récente, a entraîné des inondations meurtrières dans les communes de La-Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer (Vendée). Plus de 5 millions de personnes seraient vivraient actuellement dans des zones inondables. D'autres risques naturels existent, comme les séismes (l'Alsace et la Méditerranée sont principalement concernés), les incendies de forêt et les avalanches. Du fait de leur climat et de leur latitude, les régions ultramarines sont particulièrement exposées aux risques naturels : séismes en Martinique et en Guadeloupe, volcanisme dans ces deux territoires et à la Réunion, risque cyclonique important dans l'ensemble de ces territoires.
- Les risques industriels et sanitaires sont liés au fait que la France soit un Etat très industrialisé dans lequel l'agriculture est intensive. Il s'agit principalement des risques liés au nucléaire (pffff !), aux activités industrielles, au stockage et au transport de produits dangereux ou polluants. Concrètement, ces risques peuvent entraîner des fuites radioactives ou de produits toxiques (comme lors de l'explosion de l'usine AZF près

de Toulouse en 2001), des marées noires, etc. L'agriculture productiviste est à l'origine de la pollution par les algues vertes en Bretagne.

- Pour prévenir les risques naturels, des Plans de prévention des risques (PPR) réglementent l'utilisation des sols des communes exposées et informent la population des procédures à suivre. Toutefois, ces plans ne sont pas toujours respectés (des logements continuent d'être construits en zones inondables et les protections ne sont pas toujours entretenues). De même, des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) définissent des zones de construction et organisent les secours en cas d'accident industriel (environ 1100 sites sont classés Seveso en France).

### 3. Un territoire surexploité ?

---

- Les géographes appellent " pression anthropique " la transformation - et la dégradation - des milieux par les activités humaines : urbanisation, activités industrielles et commerciales, transports, activités agricoles, aménagements touristiques, etc. Les littoraux et les milieux périurbains sont particulièrement touchés par cette " artificialisation " des milieux.
- Cette (sur)exploitation aggrave les risques naturels et anthropiques, pollue les eaux et l'atmosphère, entraîne la disparition de ressources naturelles et menace la biodiversité. Le " mitage " des espaces ruraux à la périphérie des grandes agglomérations ou le " bétonnage " de certaines zones littorales sont les effets les plus visibles de ce phénomène.
- La pression exercée sur les milieux par les activités humaines entraîne également des " conflits d'usages " dans l'utilisation des espaces et des ressources. Par exemple, la construction d'un aéroport proche d'une grande ville sera à l'origine d'une réduction des espaces agricoles et/ou touristiques ainsi que de nuisances sonores pour les riverains. Ce type de conflit est particulièrement fréquent dans les bassins littoraux, où le développement du tourisme, des activités économiques et des transports menacent des milieux fragiles et sont également à l'origine d'une compétition pour l'eau.

## III Protéger les milieux fragilisés : les acteurs et les outils

### 1. Des acteurs variés pour gérer les contraintes et les risques

---

- L'Union européenne, l'Etat et les collectivités territoriales sont les acteurs publics impliqués dans cette gestion. L'UE promulgue régulièrement des directives destinées à protéger les milieux. Elle a mis en place un réseau européen, Natura 2000, dont l'objectif est la conservation des sites naturels. Elle est également à l'origine du classement de sites Seveso. Au plan national, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, créé en 1971 sous le nom de ministère de l'Environnement, encadre plusieurs établissements publics (Parcs nationaux, ONF, ADEME, IFEN, Conservatoire du littoral, Agences de l'eau, etc.) et a mis en place des lois destinées à protéger les milieux les plus fragiles (loi Montagne, loi Littorale, Charte de l'environnement, etc.). Les collectivités territoriales sont également des acteurs de la gestion de l'environnement et de la prévention des risques (Agenda 21, mise en œuvre des DTADD, des SCOT et des PLU).
- Les associations et les citoyens sont également des acteurs de la gestion des territoires. Les associations les plus connues sont Greenpeace France, WWF France, France Nature Environnement, Demain la Terre, etc. Mais une multitude d'associations oeuvrent également au niveau local pour protéger l'environnement et prévenir les risques. Les entreprises privées ont également investi dans des actions ou des campagnes de sensibilisation portant sur le développement durable. Ainsi, des groupes comme Total ou

EDF axent à présent leur communication sur la protection de l'environnement.

## **2. Les outils pour gérer l'environnement, les ressources et prévenir les risques**

---

- Certains de ces outils sont anciens : entre les années 1960 et les années 1990, les lois françaises régissant la protection de l'environnement se multiplient : création de Parcs naturels nationaux et régionaux, du Conservatoire du littoral, lois Montagne, Littoral, Paysage, lois sur les déchets, sur l'eau, etc.
- Ces lois ont été élargies à la prévention des risques naturels et technologiques dans les années 1990 et 2000. Elles concernent les zones concernées par des risques naturels prévisibles (séismes, inondations, etc.) et les zones concernées par les risques technologiques. Ces lois visent à prévenir les risques et à préparer l'organisation de la gestion des crises. Toutefois, les catastrophes récentes liées aux inondations ont montré leurs limites.
- Entérinée en 2005, la Charte de l'environnement est un texte à valeur constitutionnelle qui inclut le " devoir " de participer à la protection de l'environnement, le " droit " de chacun de vivre dans un environnement sain. A travers ce texte, la France adopte officiellement les notions de " principe de précaution " et de " responsabilité écologique ", instituant par exemple le principe " pollueur-payeur ". Les lois Grenelle 1 et 2 (2008 et 2010) représentent une mise en œuvre pratique de l' " engagement national pour l'environnement ".